
MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY

LETTRE COMMUNALE N°1

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'élection Municipale du 15 mars, vous avez désigné 11 conseillers pour gérer votre Commune. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, de légitimité, et plus encore...de responsabilité !

Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants d'HERVILLY-MONTIGNY qui se sont déplacés pour voter malgré la crise sanitaire et les risques que cela pouvait engendrer.



Je remercie également les conseillers qui, par leur vote mercredi 27 mai dernier, viennent de me témoigner toute leur confiance, en m'élisant pour la 1ère fois en qualité de Maire. La fonction de 1^{er} Adjoint revient à M. Ludovic BONNEL, celle de 2^{ème} Adjointe à Mme Angélique CARLIER.

De gauche à droite nos conseillers municipaux sont M. BALLUET Benoît, M. ROGER Maurice, Mme COUELLE Christine, Mme JACQUET Jennifer, Mme CAILLET Martine, M. SARRAZIN Emmanuel, Mme DROY Élisabeth, M. CARLIER Gregory. Le maximum sera fait pour répondre à vos besoins et respecter la feuille de route que nous avons distribuée avant l'élection Municipale.

Depuis le 15 mars, les conseillers mais également un grand nombre d'habitants participent activement à l'entretien de notre village. Cela est vraiment appréciable, un grand merci à vous !

L'année 2020 sera pour HERVILLY-MONTIGNY une année de changement.

Premier engagement : être toujours disponible et à votre écoute. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de nous voir présent tout le long du mandat. Second engagement : consulter les habitants sur les décisions qui les concernent. Des comités participatifs avec les habitants seront créés d'ici l'automne, notamment concernant la sécurité du cd24 et l'aménagement/fleurissement de la Commune . Le lien humain est vraiment un des piliers de notre mandat.

Afin de suivre toutes les actualités (compte rendu de réunion, arrêtés, gazette, archives, photos etc...), un site internet va être mis en place par M. Florent CHIABAI, habitant de la Commune. Nous continuerons également à publier la Gazette du village et la lettre communale en format papier.

Pour toutes demandes, les permanences de Mairie auront lieu tous les lundis et jeudis de 17h30 à 19h00.

Je profite également de cette première lettre Communale pour faire un petit rappel amical pour le bien vivre ensemble dans notre Commune.

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous invitons à respecter votre voisinage et le bien être de chacun, concernant **l'entretien de vos espaces verts, vos loisirs et bricolage**, il vous est demandé de respecter les horaires suivants :

Autorisation tous les jours de la semaine : 8h à 12 h et de 13h30 à 19h30

Autorisation dimanche et jours fériés de 10h à 12h
--

Comme l'indique le Code Rural, il vous appartient d'entretenir votre trottoir et votre fil d'eau, cela ne vous prendra que quelques minutes et sera très apprécié par la Municipalité.

Sur Montigny, il est également important d'entretenir les fossés privés du lotissement rue de la Gare. En effet, afin d'éviter les inondations du passé, une bonne évacuation de l'eau émanant de la rue de Vermand est primordiale en cas de gros orages. Si besoin, la commune peut mettre à disposition une débroussailleuse.

Suite à de nombreuses réclamations, il est important de rappeler aux propriétaires d'**animaux domestiques** que la divagation à répétition dans la commune n'est pas toujours appréciée par les voisins.

Nous vous rappelons également que l'écobuage (feu) est interdit.

Ces rappels nécessitent le concours de tous...

A chacune et chacun d'entre vous, nous vous souhaitons de très bonnes vacances estivales.

Le Maire Gaëtan DODRE,
Les Adjointes,
L'ensemble des Conseillers



Information CCHS : Concernant le ramassage des ordures ménagères, le passage est prévu tous les 15 jours jusqu'à la fin de l'année. Rien ne change pour le passage du tri sélectif.